

## Plum

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 17 avril 2024 15:27  
**À:** Plum  
**Objet:** A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur  
**Pièces jointes:** Screenshot\_2024-04-17-13-07-27-251\_com.google.android.gm.jpg

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis propriétaire de la parcelle cadastrée ZK n°25 sise rue de Coutes à Ingré.

Nous souhaiterions, lors de la prochaine révision du PLUm, que soit redefini le zonage d' une partie de notre parcelle ( la partie anciennement constructible).

En effet de part et d'autre de notre terrain des pavillons ont été construits.

Aujourd'hui notre terrain est en jachère.

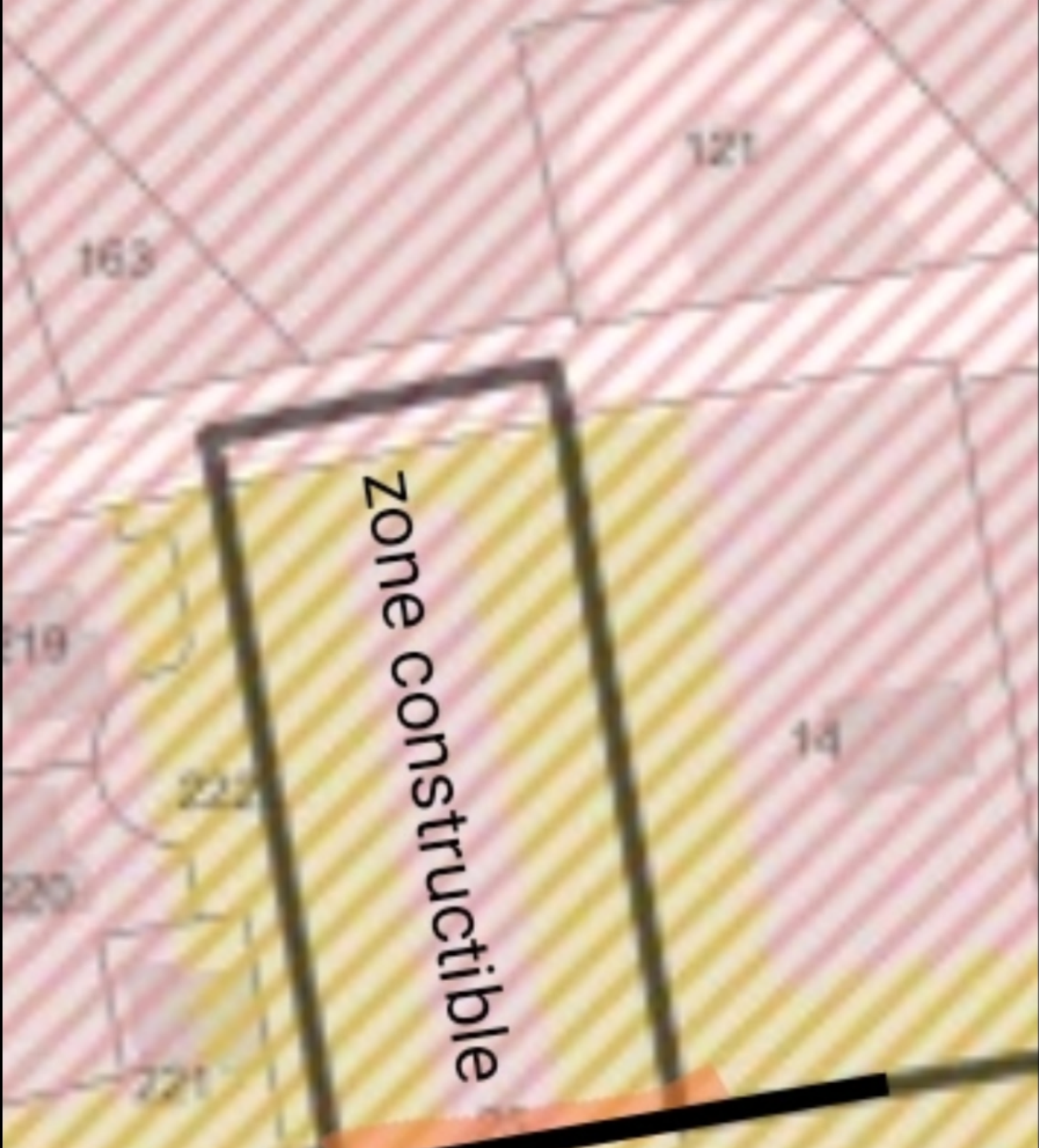
Il ne peut être vendu en terrain constructible suite à la décision du dernier PLUm.

C est pourquoi je vous saurais gré de bien vouloir basculer la partie notée dans l encadré du plan en pièce jointe (modifié par nos soins pour la demande)"zone constructible" en zone constructible dans l alignement des parcelles voisines. Le surplus sera conservé en zone A.

Merci pour votre aide et faire suivre notre demande aux interlocuteurs en charge du dossier.

Recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

[REDACTED]  
INGRE



121

163

zone constructible

14

19

22

23

221

222